

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Votants
	19	16	19

Le conseil municipal de la commune d'AVEIZIEUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire publique (limitée à 10 personnes et sans retransmission des débats en direct) le jeudi 23 juillet 2020 à 20 heures 15 minutes, salle Jacquard 48 rue des Passementiers sous la présidence de M. Sylvain DARDOULLIER - maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 16 juillet 2020.

Date d'affichage de l'ordre du jour : 16 juillet 2020.

Présents :

M. Sylvain DARDOULLIER – maire,

M. Jean-Marc CHOMAT, Mme Carole ANGLARD, Mme Sandrine THEVENON – adjoints au maire,

M. Jacky SOULAS, Mme Irène MOUNIER, Mme Maryse BARRIER, M. Jean-François SARAZIN, Mme Odette CHARRETIER, M. Pierre-Jean CESARI, M. André CHOINKOWSKI, Mme Thérèse NEEL, M. Lionel CROZIER, Mme Christel COMTE, Mme Lolita REYMOND, M. Amaury MOULARD - conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Jean-Pierre BREBIS, Mme Aïcha GUARINOS, M. Maxime BRUN.

Procurations de vote : M. Jean-Pierre BREBIS à Mme Sandrine THEVENON, Mme Aïcha GUARINOS à Mme Thérèse NEEL, M. Maxime BRUN à Mme Carole ANGLARD.

Secrétaire élu pour la durée de la séance : M. Amaury MOULARD.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que trois points supplémentaires ont été ajouté à l'ordre du jour (mails des 17/7/2020 et 21/7/2020).

1. Approbation du compte rendu de la séance du 25/6/2020

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le maire dans le cadre de sa délégation

Décision n° 2020-05 : Monsieur le maire décide de passer commande à JARVIS SECURITE – 4 passage du Bastissage – 42140 CHAZELLES-SUR-LYON, pour l'acquisition et la mise en place de caméras de surveillance (école, entrée de la mairie, entrée du village). Le coût de cette acquisition s'élève à 23 047.00 € HT soit 27 656.40 € TTC.

3. Constitution de la commission communale des impôts directs

Après avoir voté à mains levées, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de constituer la commission communale des impôts directs comme suit :

Président : M. Sylvain DARDOULLIER

Monsieur Jean-Pierre BREBIS
Madame Christel COMTE
Madame Irène MOUNIER
Monsieur Jean-Marc CHOMAT
Madame Annie DUPORT
Monsieur Patrick CHARRETIER
Madame Aline SARAZIN
Monsieur André CHOINKOWSKI
Madame Sandrine THEVENON
Monsieur Maxime BRUN
Monsieur Jacky SOULAS
Madame Maryse BARRIER
Madame Thérèse NEEL
Madame Odette CHARRETIER
Madame Lolita REYMOND
Madame Aïcha GUARINOS
Madame Carole ANGLARD
Monsieur Lionel CROZIER
Monsieur Jean-François SARAZIN
Monsieur Amaury MOULARD
Monsieur Pierre-Jean CESARI
Monsieur Alain JAY
Madame Patricia DUMAS
Monsieur René DUMAS

4. Demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée – modification

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement du Centre bourg, la commune a sollicité fin 2019 une aide financière auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée pour les projets suivants :

- acquisition du tènement immobilier sis 3 Rue des Passementiers, cadastré B 317 (boulangerie),
- acquisition du tènement immobilier sis Chemin du Pêchy, cadastré B 289, B 1217 et B 1218 (succession ANGÉNIEUX Régis).

Le montant prévisionnel total des acquisitions est estimé à 165 000 € net vendeurs + frais d'actes notariés.

Monsieur le maire explique que la commune a la possibilité de solliciter une aide financière supplémentaire au titre de la même enveloppe territorialisée pour les projets de démolition suivants :

- Salle paroissiale + cure + garage
- Ex. Maison BONNIER + encorbellement
- Ex. Maison VADON + ex. Maison BESSENAY
- Ex. Maison ANGENIEUX
- Ex. Garage MONTAGNON
- Ex. Boulangerie
- Ex. Maison BATON

Le montant prévisionnel total des démolitions est estimé à 165 400 € HT.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition complémentaire et autorise Monsieur le maire à demander une subvention la plus conséquente possible auprès du Conseil Départemental de la Loire.

5. Affectation des résultats de fonctionnement / d'exploitation de l'exercice 2019 des budgets Commune, Eau et Assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement ou d'exploitation de l'exercice 2019, des budgets Commune, Eau et Assainissement.

6. Participation communale 2020 aux dépenses de fonctionnement de l'école catholique Laurent Michard

Monsieur le maire rappelle que le contrat d'association signé entre l'école catholique Laurent Michard et la Préfecture de la Loire a pris effet à compter de l'année scolaire 2005/2006.

Ce contrat fixe les modalités de calcul de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'établissement privé.

Madame Sandrine THEVENON précise que cette participation est plafonnée au coût de revient d'un élève de l'école publique Jules Verne soit 423.71 €, calculée sur la base d'un effectif de 82 élèves.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour 2020 une subvention de 34 744 € à l'OGEC de l'école catholique Laurent Michard. Ce montant est compris dans l'enveloppe des subventions diverses de 48 000 €.

7. Subventions diverses 2020

Le conseil municipal après avoir examiné :

- les demandes de subventions qui lui sont présentées ainsi que les bilans des différentes associations de la commune, et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'enveloppe de 48 000 € prévue au budget primitif 2020 au compte 6574.
- les contributions et participations qui lui sont présentées, et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'enveloppe de 16 000 € prévue au budget primitif 2020 au compte 65541.

8. Approbation des Budgets Primitifs 2020 (Commune, Eau et Assainissement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, suivant l'avis de la commission des finances du 15 juillet 2020, adopte le Budget Primitif 2020 de la **Commune**, présenté par Madame Sandrine THEVENON, qui s'équilibre ainsi, tant en dépenses qu'en recettes :

Section de fonctionnement	1 226 868
Section d'investissement	1 898 608

Le conseil municipal, à l'unanimité, suivant l'avis de la commission des finances du 15 juillet 2020, adopte le Budget Primitif 2020 de l'**Eau** (voté en HT), présenté par Monsieur Jean-Marc CHOMAT, qui s'équilibre ainsi, tant en dépenses qu'en recettes :

Section de fonctionnement	203 629
Section d'investissement	397 091

Le conseil municipal, à l'unanimité, suivant l'avis de la commission des finances du 15 juillet 2020, adopte le Budget Primitif 2020 de l'**Assainissement**, présenté par Monsieur Jean-Marc CHOMAT, qui s'équilibre ainsi, tant en dépenses qu'en recettes :

Section de fonctionnement	230 760
Section d'investissement	1 003 881

9. Indemnité 2020 pour gardiennage des églises communales

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été valorisé depuis la dernière circulaire en date du 7/3/2019, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste fixé en 2020 à 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Le conseil municipal, après avoir écouté les explications de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, considérant que Madame Geneviève ROBERT remplit les conditions pour prétendre à l'indemnité maximum vote, à l'unanimité, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2020 à 479.86 €.

10. Convention pour la fourniture de repas au restaurant scolaire

Pour la confection et la livraison de repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020-2021, Monsieur le maire présente les deux propositions reçues : celle de ELIOR (SORESET) de SAINT-ETIENNE et celle de l'OGEC ST JOSEPH STE CLAIRE de SURY-LE-COMTAL.

Le conseil municipal, après avoir écouté les explications et après en avoir délibéré, à la majorité (11 votes Pour, 8 votes Contre) :

- ✓ approuve les termes de la convention entre la commune d'AVEIZIEUX et ELIOR ;
- ✓ autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer cette convention.

11. Tarifs des repas au restaurant scolaire

Monsieur le maire annonce que le coût de revient d'un repas est de 5.55 €.

Suite aux explications données au point précédent, Monsieur le maire propose d'augmenter le prix de vente des repas, tant enfant qu'adulte.

Après délibération, le conseil municipal décide, à la majorité (15 votes Pour, 4 votes Contre), de fixer le prix du repas enfant à 3.85 € et le prix du repas adulte à 4.95 € pour la rentrée scolaire 2020/2021.

12. Tarifs de l'accueil périscolaire

Monsieur le maire annonce que le coût de revient d'une demi-heure d'accueil périscolaire est de 2.03 €.

Après délibération, le conseil municipal décide, à la majorité (14 votes Pour, 5 votes Contre), de maintenir pour la rentrée scolaire 2020/2021 :

- * les prix de vente de la demi-heure d'accueil périscolaire tels que fixés depuis 2014 soit 1.05 €, 1.20 € et 1.30 € selon le Quotient Familial de chaque famille,
- * la redevance de 0.50 € par enfant dans l'unique cas suivant : enfant non inscrit à l'accueil périscolaire et pris en charge par le personnel encadrant à 16 h 30 (trajet de l'école à l'accueil périscolaire).

13. Modification du linéaire de la Rue du Stade

Monsieur le maire explique que le sens de circulation au niveau des salles polyvalente et Jacquard va être modifié.

Il explique que la voirie du parking desdites salles, faisant actuellement partie du domaine privé de la commune, doit être intégrée au domaine public de la commune et de ce fait, s'ajouter au linéaire existant de la Rue du Stade.

Ainsi, le linéaire de la Rue du Stade passe de 250 m à 420 m.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à Monsieur le maire pour que la voirie du parking des salles polyvalente et Jacquard soit intégrée dans le domaine public communal pour une longueur de 170 m et autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents du dossier.

14. Budget Eau : demande de subvention auprès du Département de la Loire relative au futur programme d'investissement « Renouvellement du réseau d'eau potable Secteurs Le Bourg Le Verjollat La Croix Rouge et Le Berne »

Monsieur le maire explique que le renouvellement du réseau d'eau potable s'avère nécessaire au niveau des secteurs Le Bourg Le Verjollat La Croix Rouge et Le Berne.

Le cout prévisionnel total des travaux s'élève à 421 633.22 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le rapport de présentation,
- sollicite l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe Plan de relance par l'investissement 2020,
- autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer les documents du dossier.

15. Budget Assainissement : demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de la Loire relatives au futur programme d'investissement « Réhabilitation des collecteurs de transit secteurs La Côte de la Vigne - Le Bouchet / La Côte de la Vigne – Les Granges Ouest / Le Duret / Le Verjollat »

Monsieur le maire explique que la réhabilitation des collecteurs de transit s'avère nécessaire sur les secteurs La Côte de la Vigne - Le Bouchet / La Côte de la Vigne – Les Granges Ouest / Le Duret / Le Verjollat ».

Le cout prévisionnel total des travaux s'élève à 800 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le rapport de présentation,
- sollicite l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe Appel à partenariat et autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer les documents du dossier.
- sollicite également l'octroi d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer les documents du dossier.

16. Instauration prime exceptionnelle COVID-19

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Il précise que cette prime exceptionnelle concerne quatre agents ayant travaillé soit en présentiel, soit en télétravail, soit les deux.

Le conseil municipal, après avoir écouté les explications et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID-19.

17. Questions diverses

- Concours de pétanque des élus : samedi 5/9/2020 à 13h30 à Boën-sur-Lignon.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie et expédition conformes
A Aveizieux, le 24/7/2020
Sylvain DARDOULLIER, maire,

